



PERMIS DE CONSTRUIRE

Opération « TREEDIT »

Lot V1

Cité Descartes_ZAC de la Haute Maison_Champs-sur-Marne

PC40 – Bâtiment D

PERMIS DE CONSTRUIRE

ADIM Paris Île de France / Vinci Construction France_Maître d'ouvrage_61Avenue Jules Quentin_92000 NANTERRE
ISABELLE MENU LUC SAISON_Maître d'œuvre_73 Boulevard montebello_59000 LILLE_T. +33 (0)3 20 36 56 69
ART'UR Architectes_Maître d'œuvre associé_31 rue Saint Didier_75116 PARIS_T. 01 47 27 53 90
BERIM Ingénierie_Bureau d'études techniques_149 Avenue Jean Lolive_93500 PANTIN_T. 01 41 83 36 36
SLAP_Paysagiste_48 rue Parmentier_59370 MONS-EN-BAROEUL_T. 03 62 52 83 91
AGI2D_Bureau d'études HQE_149 Avenue Jean Lolive_93695 PANTIN_T. 01 41 83 37 17
VERITAS Construction_Bureau de contrôle_38 Avenue Lingenfeld_77100 TORCY
BEFSIA_Bureau d'études Sécurité Incendie_25 rue du Maréchal Foch_78000 VERSAILLES_T. 06.52.25.77.47

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
1.1. Objet du document	3
1.2. Description du projet	3
1.3. Textes applicables	4
2. CLASSEMENT	4
3. CONSTRUCTION.....	4
3.1. Conception et desserte du bâtiment	4
3.2. Isolement.....	4
3.3. Résistance au feu des structures	5
3.4. Structures de couvertures	5
3.5. Façades.....	5
3.6. Distribution intérieure.....	5
3.7. Dégagements.....	5
3.8. Locaux à risques particuliers.....	6
4. Evacuation des personnes handicapées.....	6
5. DESENFUMAGE.....	6
6. CHAUFFAGE – VENTILATION.....	6
6.1. Chauffage	6
6.2. Ventilation.....	7
7. ECLAIRAGE DE SECURITE	7
8. ASCENSEURS.....	7
9. MOYENS DE SECOURS.....	7
9.1. Poteaux et bouches d'incendie.....	7
9.2. Moyens d'extinction.....	8
9.3. Colonnes sèches	8
9.4. Service de Sécurité Incendie	8
9.5. Système de Sécurité Incendie (SSI).....	8
9.6. Système d'alerte.....	8
9.7. Dispositif favorisant l'intervention des secours.....	8

1. PREAMBULE

1.1. Objet du document

Ce document a pour objet le descriptif des dispositions constructives liées aux obligations réglementaires de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments soumis aux dispositions du code du travail, et concerne le projet de construction d'un immeuble de bureaux et d'espaces de travail complété de 2 coques vides indépendantes pour de futurs commerces, et situé dans un îlot composé de :

- 3 bâtiments de logements étudiants,
- 1 bâtiment code du travail réversible habitations,
- 1 parking silo privé,
- Surfaces de commerces.

Ce document s'attache à décrire les dispositions techniques de sécurité contre les risques d'incendie liées à cet immeuble dit « conjugo ».

1.2. Description du projet

Ce bâtiment, de forme rectangulaire dans les niveaux supérieurs, s'élèvera de 7 niveaux sur RdC.

Il s'élève sur un socle de surface plus importante que les niveaux situés en superstructure, venant s'adosser, en RdC, au parc de stationnement du site.

Hauteur du plancher-bas du dernier niveau depuis la voirie < 28m.

Le RdC accueillera :

- Hall d'accueil distribuant sur les escaliers et batterie d'ascenseurs,
- Locaux techniques,
- Local poubelles,
- Local vélos,
- Vestiaires/sanitaires,
- 2 surfaces de commerces indépendantes.

Les niveaux supérieurs seront organisés comme suit :

- Noyau central intégrant les escaliers, batterie d'ascenseur, sanitaires, locaux techniques distribués par une circulation,
- Accès à une coursière extérieure en façade Ouest ou terrasse au R+1,
- Plateau vide de 434m² environ.

P.M. : Ce bâtiment est conçu afin d'être transformable en bâtiment d'habitations.

1.3. Textes applicables

- Code du Travail,
- Code de la Construction et de l'habitation,
- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié sur les dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
- Arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation des dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de type PE.

2. CLASSEMENT

Le bâtiment est soumis aux dispositions du **Code du Travail**.

3. CONSTRUCTION

3.1. Conception et desserte du bâtiment

Voie engins & échelles

La rue Galilée répond aux exigences de largeur, force portante et poinçonnement pour les voies engins et échelles.

La façade Est est considérée comme accessible et comportera des fenêtres ouvrantes à la française de dimensions minimales 1,30m x 0,90m.

3.2. Isolement

Le bâtiment construit sera isolé des tiers selon la réglementation propre à ces derniers.

Tiers voisins :

- Parc de stationnement

Isolement réalisé par parois CF de degré 1h30 ou REI 90.

3.3. Résistance au feu des structures

Les structures auront une stabilité au feu de degré 1h ou R 60, les planchers séparatifs auront une caractéristique coupe-feu de degré 1h ou REI 60.

3.4. Structures de couvertures

Les couvertures seront de type « toiture-terrasse ».

D > 5m du tiers le plus proche, aucune imposition.

Celles-ci seront partiellement recouvertes de panneaux photovoltaïques, installés selon les recommandations du guide UTE C15-712-1 et les avis de la CCS des 5 novembre 2009 et 7 février 2013.

3.5. Façades

Les revêtements extérieurs des façades seront au minimum de catégorie M2.

La règle du C+D sera appliquée pour ce projet.

3.6. Distribution intérieure

Le principe de la distribution intérieure retenue est :

- Cloisonnement traditionnel en RdC,
- Compartiment (1 par niveau, S<500m²) du R+1 au R+7.

3.7. Dégagements

3.7.1. Calcul des dégagements

Les portes des locaux recevant plus de 50 personnes s'ouvriront dans le sens de l'évacuation.

Toutes les portes des locaux auront une largeur minimum de 0,90m.

Les autres largeurs seront un multiple de 0,60m = 3 UP = 3 x 0,60m = 1,80m... etc.

Le bâtiment présente 2 escaliers intérieurs de largeur 2UP chacun.

Les surfaces de travail permettent, par niveau, l'accueil d'un effectif de 40 personnes (1 pers./10m²), soit effectif < 300 personnes en superstructure.

3.7.2. Sorties

L'ensemble des sorties et dégagements seront balisés.

3.8. Locaux à risques particuliers

Locaux de stockages ou rangements, locaux de déchets, locaux techniques.

Ceux-ci seront isolés des locaux voisins par parois et planchers de degré 1h ou EI 60 ou REI 60, leurs portes de caractéristique coupe-feu de degré ½h et munies de fermes-portes.

Les locaux transformation et chaufferie seront isolés par parois coupe-feu de degré 2h ou EI 120 ou REI 120.

4. EVACUATION DES PERSONNES HANDICAPEES

La configuration de l'établissement permet d'organiser l'attente des personnes à mobilité réduite par l'utilisation des galeries extérieures situées en façade Ouest.

Un ascenseur dédié PMR sera alimenté par une alimentation électrique de sécurité.

Un moyen de communication sera installé à chaque niveau, à l'endroit repéré d'attente sécurisée.

5. DESENFUMAGE

Le désenfumage de l'établissement sera réalisé conformément à l'I.T. 246.

Le principe de désenfumage retenu est le balayage naturel, de façade à façade, par l'ouverture manuelle des fenêtres, sur l'ensemble du compartiment du niveau.

6. CHAUFFAGE – VENTILATION

6.1. Chauffage

La production de chaleur est assurée par radiateurs et panneaux rayonnants à eau-chaude, depuis le local chaufferie gaz.

Il n'est pas prévu de distribution au gaz de ville pour cet immeuble hormis la chaufferie, dans l'attente d'une modification future via un réseau chauffage urbain.

6.2. Ventilation

Le système de ventilation retenu est : ventilation double flux pour les locaux et plateaux de bureaux et simple-flux pour les sanitaires.

Les conduits aérauliques seront équipés de clapets coupe-feu auto commandé.

7. ECLAIRAGE DE SECURITE

L'établissement sera équipé d'un éclairage de sécurité constitué de BAES situés au droit des issues de secours de chaque niveau.

8. ASCENSEURS

Chaque niveau donnera accès à une batterie de 3 ascenseurs.

Ceux-ci seront conformes aux normes NF P 82 201 et suivantes.

Les gaines d'ascenseurs seront de degré coupe-feu 1h ou REI 60, et les parois des gaines réalisées en matériaux incombustibles.

La gaine disposera d'un orifice de ventilation en partie haute.

L'ascenseur installé sera de type monospace à machinerie embarquée.

L'alimentation électrique de l'ascenseur dédié PMR sera réalisée via une alimentation électrique de sécurité.

9. MOYENS DE SECOURS

9.1. Poteaux et bouches d'incendie

1 hydrant sera créé sur la rue Galilée, D<60m.

9.2. Moyens d'extinction

Des extincteurs portatifs seront installés. Ils seront Conformes aux normes NF et seront du type :

- Extincteurs à eau pulvérisée : 1 pour 200m²,
- Extincteurs à dioxyde de carbone : matériel électrique,
- Extincteurs spécifiques à d'autres risques.

9.3. Colonnes sèches

Les cages d'escalier seront équipées d'une colonne sèche conformément aux normes en vigueur.

Les raccords d'alimentation des colonnes seront situés en façade du bâtiment, côté rue, facilement accessibles et repérés.

La distance des raccords d'alimentation sera < 60m jusqu'à l'hydrant le plus proche.

9.4. Service de Sécurité Incendie

La surveillance du bâtiment est effectuée par les personnels formés sur l'équipement d'alarme et l'alerte, et aux manœuvres d'évacuation.

9.5. Système de Sécurité Incendie (SSI)

Il sera installé un équipement d'alarme de type 2b ou 3 (besoins d'une ZDM par niveau), à minima, pour l'ensemble du bâtiment.

9.6. Système d'alerte

L'alerte sera effectuée par le téléphone urbain.

9.7. Dispositif favorisant l'intervention des secours

Les plans d'évacuation et les consignes de sécurité seront affichés.